

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-032 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 juin 2020 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 juin 2020.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-033 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES) DRESSES PAR MADAME CHRYSTEL CORNIOT, COMPTABLE

Rapporteur : Yves DELMAS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Chrystel CORNIOT, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Madame Chrystel CORNIOT, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-034 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	73 157,92			176 952,39	73 157,92	176 952,39
Opérations de l'exercice	1 861 971,51	1 455 378,44	7 278 233,22	7 643 701,08	9 140 204,73	9 099 079,52
TOTAUX	1 935 129,43	1 455 378,44	7 278 233,22	7 820 653,47	9 213 362,65	9 276 031,91
Résultats de clôture	479 750,99			542 420,25		62 669,26
Restes à réaliser	616 163,08	290 000,00			616 163,08	290 000,00
TOTAUX CUMULES	2 551 292,51	1 745 378,44	7 278 233,22	7 820 653,47	9 829 525,73	9 566 031,91
RESULTATS DEFINITIFS	805 914,07			542 420,25	263 493,82	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-035 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-036 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		5 001,18	658,80		658,80	5 001,18
Opérations de l'exercice	518 632,07	499 592,07	505 925,16	521 271,07	1 024 557,23	1 020 863,14
TOTAUX	518 632,07	504 593,25	506 583,96	521 271,07	1 025 216,03	1 025 864,32
Résultats de clôture	14 038,82			14 687,11		648,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	518 632,07	504 593,25	506 583,96	521 271,07	1 025 216,03	1 025 864,32
RESULTATS DEFINITIFS	14 038,82			14 687,11		648,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.
Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-037 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		4 002,54	527,03		527,03	4 002,54
Opérations de l'exercice	9 964,80	13 126,57	17 573,06	20 159,94	27 537,86	33 286,51
TOTAUX	9 964,80	17 129,11	18 100,09	20 159,94	28 064,89	37 289,05
Résultats de clôture		7 164,31		2 059,85		9 224,16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 964,80	17 129,11	18 100,09	20 159,94	28 064,89	37 289,05
RESULTATS DEFINITIFS		7 164,31		2 059,85		9 224,16

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.
Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-038 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
	Résultats reportés	3 546,85			1 802,31	3 546,85
Opérations de l'exercice	30 390,08	30 390,07	33 356,21	36 284,17	63 746,29	66 674,24
TOTAUX	33 936,93	30 390,07	33 356,21	38 086,48	67 293,14	68 476,55
Résultats de clôture	3 546,86			4 730,27		1 183,41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 936,93	30 390,07	33 356,21	38 086,48	67 293,14	68 476,55
RESULTATS DEFINITIFS	3 546,86			4 730,27		1 183,41

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-039 : REPORT DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2019,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	176 952,39
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 73 157,92
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 406 593,07
Solde d'exécution cumulé :	- 479 750,99
Restes à réaliser au 31/12/19	
Dépenses d'investissement :	616 163,08
Recettes d'investissement :	290 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 479 750,99
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 326 163,08
Besoin de financement total :	805 914,07
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	365 467,86
Résultat antérieur :	396 224,31
Part affectée à l'investissement 2019 :	219 271,92
Total à reporter :	542 420,25

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2020 : (en investissement ligne 001)	479 750,99
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2020)	542 420,25

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-040 : REPORT DES RESULTATS 2019 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2019,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2020 : 142 015,48
(en investissement ligne 001)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzesh-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-041 : REPORT DES RESULTATS 2019 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2019,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	- 658,80
Résultat d'investissement antérieur reporté :	5 001,18
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 19 040,00
Solde d'exécution cumulé :	- 14 038,82
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 14 038,82
Besoin de financement total :	14 038,82
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	15 345,91
Résultat antérieur :	- 658,80
Total à reporter :	14 687,11

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2020 : 14 038,82
(en investissement ligne 001)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- | | |
|--|-----------|
| 2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
(crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2020) | 14 038,82 |
| 3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2020 :
(en fonctionnement ligne 002) | 648,29 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-042 : REPORT DES RESULTATS 2019 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2019,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	- 527,03
Résultat d'investissement antérieur reporté :	4 002,54
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19	
Solde d'exécution de l'exercice :	3 161,77
Solde d'exécution cumulé :	7 164,31
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/19	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	7 164,31
Excédent de financement total :	7 164,31
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	2 586,88
Résultat antérieur :	- 527,03
Total à reporter :	2 059,85

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- 1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2020 : 7 164,31
(en investissement ligne 001)
- 2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2020 : 2 059,85
(en fonctionnement ligne 002)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-043 : REPORT DES RESULTATS 2019 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Yves DELMAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2019,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	1 802,31
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 546,85
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 0,01
Solde d'exécution cumulé :	- 3 546,86
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 546,86
Besoin de financement total :	3 546,86
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	2 927,96
Résultat antérieur :	5 349,16
Part affectée à l'investissement 2019 :	3 546,85
Total à reporter :	4 730,27

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2020 : (en investissement ligne 001)	3 546,86
--	----------

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- | | |
|--|----------|
| 2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
(crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2020) | 3 546,86 |
| 3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2020 :
(en fonctionnement ligne 002) | 1 183,41 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzesh-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-044 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rapporteur : Yves DELMAS

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de son rapport, a présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2020,
- adopte le débat d'orientations budgétaires 2020 sur la base du rapport ci-annexé.

Le débat d'orientations budgétaires 2020 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.
Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-045 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur le Vice-président délégué aux finances rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est passée en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2017, avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage.

Il propose donc au Conseil Communautaire de voter :

- un taux de cotisation foncière des entreprises pour 2020 de 30,75%, avec une durée d'intégration des taux de 7 ans, de façon identique à 2019.

Il précise que le taux maximum de Cotisation Foncière des Entreprises que peut voter la Communauté de Communes Quercy Bouriane, conformément aux principes de droit commun, est de 30,76%.

Il informe l'assemblée de la possibilité de capitaliser en 2020 des droits à augmentation de taux, c'est-à-dire de mettre en réserve des points de taux à hauteur de 0,01% (soit 30,76% - 30,75%).

Ces droits sont utilisables au titre des trois années suivantes. En effet, la Communauté de Communes Quercy Bouriane peut majorer son taux de Cotisation Foncière des Entreprises de tout ou partie des droits mis en réserve durant trois ans, délai au-delà duquel les droits non utilisés ne peuvent plus l'être.

Il propose donc à l'assemblée de mettre en réserve 0,01% de taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2020 et d'en faire mention dans la zone prévue à cet effet dans l'état de vote des taux n°1259 FPU.

- des taux de taxes directes locales pour 2020, au titre des taxes foncières, identiques à ceux de 2019, soit :

Foncier Bâti :	8,60 %
Foncier Non Bâti :	95,26 %

Il précise que la réforme de la fiscalité directe locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux de 2019. Dès lors, le Conseil Communautaire ne vote pas de taux de taxe d'habitation en 2020.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le taux de taxe d'habitation 2020 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est donc gelé à hauteur du taux de 2019, à savoir 8,38%.

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 154 970 € pour la cotisation foncière des entreprises, à 1 494 244 € pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti (taxes additionnelles au titre de la fiscalité mixte). Le produit prévisionnel de taxe d'habitation s'élève à 1 497 674 €.

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président délégué aux finances précise que :

- le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'élève à 341 495 €.
- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales s'élève à 165 699 €.
- le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux s'élève à 64 316 €.
- le produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti s'élève à 28 712 €.
- le total des allocations compensatrices s'élève à 106 281 €.
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources s'élève à 278 587 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour et 2 votes contre (Madame Sylvette BELONIE et Monsieur Jean-François BELIVENT), approuve les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales, comme présentés ci avant, et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzesh-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-046 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Yves DELMAS

Monsieur le Vice-président délégué aux finances propose au Conseil Communautaire de voter des taux de taxes pour 2020, supérieurs à ceux de 2019, soit :

Zone rurale : 10,85%

Zone urbaine : 13,19%

Il rappelle, pour mémoire, que les taux de taxes pour 2019 s'élevaient à :

Zone rurale : 10,54%

Zone urbaine : 12,81%

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 s'élève à 1 639 669 €, dont :

Zone rurale : 960 394 €

Zone urbaine : 679 275 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les taux d'imposition 2020 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme présentés ci avant, et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-047 : DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Vu la délibération n° 2020-029, en date du 8 juin 2020, portant élection du président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ;

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes pour la gestion des affaires courantes, le Conseil Communautaire avait approuvé, lors de l'ancienne mandature, par délibérations n°2014-044 du 16 avril 2014, n°2015-165 du 30 novembre 2015 et n°2019-086 du 11 avril 2018, de déléguer les attributions suivantes à Madame la Présidente :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en matière de : contentieux ou protection du personnel, préjudice ou effraction sur les biens meubles et immeubles et défense de la collectivité,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 1 500,00 € HT,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 800 000 €,
- exercer le droit de préemption urbain,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- exercer le droit de priorité sur les biens de l'Etat.

Il est précisé que le Président ne peut en aucun cas déléguer les dites fonctions.

Par ailleurs, communication sera faite auprès du Conseil Communautaire des différents engagements menés dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la délégation de pouvoir au Président de l'ensemble des attributions énumérées ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-048 : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Le Conseil communautaire doit procéder à la création de ses commissions, et fixer le nombre de membres pour chacune d'entre elles.

Ces commissions doivent respecter, en leur sein, le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont présidées de droit par le Président de la Communauté de Communes, et éliront, en leur sein, à l'occasion de leur première réunion, un Président de commission.

Elles ont un pouvoir consultatif et procèdent à l'instruction des dossiers et des projets de la Communauté de Communes avant leur présentation au conseil communautaire.

Il est proposé de créer les commissions suivantes et de fixer à 20 le nombre de membres pour chacune d'entre elles (un membre pour chacune des communes) :

- Commission Transition énergétique et environnement
- Commission Finances
- Commission Aménagement de l'espace
- Commission Travaux et voirie
- Commission Action sociale, jeunesse et sports
- Commission Développement local
- Commission Culture

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la création des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy Bouriane selon les conditions ci-avant présentées et fixe à 20 membres le nombre de participants pour chacune d'entre elles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-049 : CREATION D'UNE COMMISSION INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Contrairement aux commissions thématiques, qui sont informelles, la création et la composition des commissions institutionnelles sont obligatoires et encadrées par les textes. Ces commissions sont composées exclusivement de délégués communautaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la création de la commission d'Appel d'Offres

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-050 : ELECTION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre Monsieur le Président, président de la Commission, celle-ci est composée de 5 membres du Conseil Communautaire élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste,

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Monsieur Pascal SALANIE (Anglars-Nozac), Monsieur Joël PERIE (Gourdon), Monsieur Claude VIGIE (Milhac), Madame Fabienne CHARBONNEL (Payrignac), Monsieur Michel COMBES (Saint-Cirq-Souillaguet)

Membres suppléants :

- Monsieur Alain DEJEAN (Gourdon), Monsieur Jean-Michel FAVORY (Le Vigan), Monsieur Jean-Michel GABET (Rouffilhac), Monsieur André MANIE (Saint-Clair), Monsieur Guy ROSSIGNOL (Saint-Projet)

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-051 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AUPRES DES STRUCTURES EXTERIEURES

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Quercy Bouriane siège au sein de structures extérieures avec lesquelles elle est en partenariat.

Des délégués communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres peuvent siéger au sein de ces quatre structures.

Il s'agit :

- du Syndicat Mixte du Pays Bourian, avec 20 titulaires et 20 suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre,
- du Syndicat Mixte « Lot Numérique », avec 1 titulaire et 1 suppléant,
- du Parc Naturel des Causses du Quercy, avec 1 titulaire et 1 suppléant,
- du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR) avec 6 titulaires et 6 suppléants.

Il convient donc de désigner les représentants au sein de ces structures. A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Syndicat Mixte du Pays Bourian :

Pascal SALANIE (Anglars-Nozac) titulaire - Serge BAZIN (Anglars-Nozac) suppléant,

Geneviève LARRIVE (Concorès) titulaire - Régine LACAN (Concorès) suppléante,

Didier PELLETIER (Fajoles) titulaire - Fabienne LALANDE (Fajoles) suppléante,

Nathalie DENIS (Gourdon) titulaire - Nathalie CABRIE (Gourdon) suppléante,

Noémie KUIJPERS MAGIEU (Lamothe-Cassel) titulaire - Marguerite MARZEC (Lamothe-Cassel) suppléante,

Christian LEGRAND (Le Vigan) titulaire - Patrick REBOUL (Le Vigan) suppléant,

Gilles LESERVOT (Milhac) titulaire - Claude VIGIE (Milhac) suppléant,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Didier CUNIAK (Montamel) titulaire - Jean-François BELIVENT (Montamel) suppléant,
Fabienne CHARBONNEL (Payrignac) titulaire - Patrice PEULET (Payrignac) suppléant,
Stéphane MAGOT (Peyrilles) titulaire - Eliette DEVIERS (Peyrilles) suppléante,
Alain DEGARDIN (Rouffilhac) titulaire - Jean-Michel GABET (Rouffilhac) suppléant,
Sandra FEFFER (Saint Chamarand) titulaire - Tiffany SOUSTRE (Saint Chamarand) suppléante,
Christine MAURY (Saint Cirq Madelon) titulaire - Isabelle AUSSEL (Saint Cirq Madelon) suppléante,
Michel COMBES (Saint Cirq Souillaguet) titulaire - Jocelyne FOUCHER (Saint Cirq Souillaguet) suppléante,
Benjamin AUSTRUY (Saint Clair) titulaire - André MANIE (Saint Clair) suppléant,
Patrick LABRANDE (Saint Germain du Bel Air) titulaire - Philippe RUAMPS (Saint Germain du Bel Air) suppléant,
Guy ROSSIGNOL (Saint Projet) titulaire - Danielle MOUTRAY (Saint Projet) suppléante,
Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac) titulaire - Florent DESTREL (Soucirac) suppléant,
Annie SOURZAT (Ussel) titulaire - Michel SUSZYLO (Ussel) suppléant,
Jean-Marc LACROIX (Uzech les Oules) titulaire - Anne-Sophie BACHELARD (Uzech les Oules) suppléante

Syndicat Mixte « Lot Numérique » :

Stéphane MAGOT (Peyrilles) titulaire - Christian LEGRAND (Le Vigan) suppléant

Parc Naturel des Causses du Quercy :

Josianne CLAVEL-MARTINEZ (Gourdon) titulaire – Nathalie CABRIE (Gourdon) suppléante

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy :

Régine LACAN (Concorès) titulaire - Nathalie DENIS (Gourdon) titulaire - Jean-Marie COURTIN (Gourdon) titulaire - Christian LEGRAND (Le Vigan) titulaire - Stéphane MAGOT (Peyrilles) titulaire - Jean-Marc LACROIX (Uzech les Oules) titulaire.

Pascal SALANIE (Anglars-Nozac) suppléant - Alain DEJEAN (Gourdon) suppléant - Sylvette BELONIE (Le Vigan) suppléante - Fabienne CHARBONNEL (Payrignac) suppléante - Sandra FEFFER (Saint Chamarand) suppléante - Jean-Michel COMBES (Saint Cirq Souillaguet) suppléant

Au sein des organismes suivants, ne sont appelés à siéger que des délégués communautaires. A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

- Correspondant sécurité routière : Nicolas QUENTIN (Gourdon),
- Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture : Régine LACAN (Concorès) titulaire - Josianne CLAVEL-MARTINEZ (Gourdon) suppléante - Nicolas QUENTIN (Gourdon) suppléant,
- Association « les Paléonautes » : Christian LEGRAND (Le Vigan),
- Association « Les Amis du Piage » : Fabienne LALANDE (Fajoles),
- Association Départementale des Collectivités Forestières du Lot : Alain DEJEAN (Gourdon) titulaire - Claude VIGIE (Milhac) suppléant,
- Association pour le Développement par la Formation des Projets Acteurs et Territoires (ADEFPAT) : Dominique SCHWARTZ (Gourdon) titulaire - Jean-Marie RIVAL (Gourdon) suppléant
- Office de Tourisme Intercommunal :
Elus communautaires : Serge BAZIN (Anglars-Nozac) - Régine LACAN (Concorès) - Didier PELLETTIER (Fajoles) - Nicole BRUNEAU (Gourdon) - Josianne CLAVEL-MARTINEZ (Gourdon) - Jean-Marie RIVAL (Gourdon) - Léon CAPY (Lamothe-Cassel) - Zargha DE ABREU (Le Vigan) - Claude VIGIE (Milhac) - Didier CUNIAK (Montamel) - Fabienne CHARBONNEL (Payrignac) - Stéphane MAGOT (Peyrilles) - Dominique BONNET (Rouffilhac) - Sandra FEFFER (Saint Chamarand) - Isabelle AUSSEL (Saint Cirq Madelon) - Jocelyne FOUCHER (Saint Cirq Souillaguet) - Jean-Michel DEVIERS (Saint Clair) - Patrick LABRANDE (Saint Germain du Bel Air) - Jacqueline LEPOINT (Saint Germain du Bel Air) - Manon GUARRIGUE (Saint Projet) - Nathalie MITHIAUX (Soucirac) - Annie SOURZAT (Ussel) - Jean-Marc LACROIX (Uzech les Oules)
Socio-professionnels : représentant pour les sites touristiques : Francis JACH ; représentant pour les commerces : Annabel GODARD ; représentant pour les chambres et table d'hôtes : Patrick SURLERAUX ; représentant pour les campings : Jean-Luc THIERES ; représentant pour les restaurants : Benoît MOULY ; représentant pour les maisons d'hôtes : Yannick RIVETTI ; représentant pour les locations meublées : Sophie MARTIN ; représentant pour les associations / divers : Jacques GRIFFOUL.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-052 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Marie COURTIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Le Conseil Communautaire, prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2019.

Comme prévu dans l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ce rapport d'activité sera transmis à toutes les communes membres pour validation de leur conseil municipal avant le 30 septembre 2020.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.
Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-053 : COVID 19 – REDUCTION DE LOYERS LOCATAIRES PROFESSIONNELS DES BIENS IMMOBILIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Compte tenu des recommandations gouvernementales du 14 mars 2020 sur « la fermeture des lieux, recevant du public, non indispensables à la Nation » et celles du 16 mars 2020 sur les mesures de restrictions de déplacements et d'obligation d'organisation du travail dans des conditions sanitaires acceptables, il paraît évident que certaines entreprises du territoire peuvent avoir été impactées et ne plus être en mesure de maintenir leur activité.

Dans ce cadre, et pour appliquer à notre territoire la solidarité et le soutien du secteur économique demandés par le Président de la République, il est proposé de consentir une exonération de loyer pour les entreprises locataires des biens de la Communauté de Communes Quercy Bouriane ayant subi un préjudice sévère sur la durée de la période concernée par les restrictions gouvernementales et au regard de la situation exceptionnelle de crise sanitaire subie.

Il est proposé de faire bénéficier de cette exonération

- aux entreprises locataires de l'Hôtel d'entreprise de Cougnac pour les mois d'avril et mai (2 mois d'exonération de loyers)
 - MRT Performance montant du loyer mensuel 620 € HT,
 - Brice PCP montant du loyer mensuel 520 € HT,
 - Airtronic montant du loyer mensuel 720 € HT,L'enveloppe budgétaire d'exonération pour ces trois entreprises sur deux mois est donc de 3720 € HT.
- au restaurant Delicatessens de Milhac, contraint à la fermeture, sur la période de mars à mai (3 mois d'exonération de loyers), montant du loyer mensuel 605,30 € .
L'enveloppe budgétaire d'exonération pour cette entreprise sur trois mois est donc de 1815,90 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les exonérations proposées concernant des locataires professionnels des biens immobiliers de la Communauté de Communes Quercy Bouriane représentant un montant global de 3 720 € HT pour l'Hôtel d'Entreprises et de 1815,90 € pour le restaurant Delicatessens,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.
Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzesh-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-054 : COVID 19 – AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ENTREPRISES : CONVENTION REGIONALE DE MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'URGENCE AU TITRE DE L'ECONOMIE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie n°CP/2020-AVR/09.13 du 3 avril 2020 adoptant les dispositifs Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie, Entreprise en Crise de Trésorerie Covid, et du 7 juillet 2017 n° CP/2020-JUIL/09.19 adoptant le Contrat Entreprise en Difficulté,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 modifiant le dispositif Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 approuvant les dispositions de la présente convention,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Sachant que l'ampleur de la crise actuelle est inédite, que le Président de la république a demandé la solidarité et le soutien au secteur économique, les actions devant être coordonnées pour apporter des réponses simples, efficaces et pragmatiques, aux entreprises de notre territoire, les élus sont informés de la signature d'une convention entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie en date du 29 mai 2020.

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane a décidé d'apporter les soutiens forfaitaires suivants pour chacun des dossiers qui auraient fait l'objet d'une décision d'attribution par la Région d'une aide au titre du « Fond de Solidarité Occitanie dits volet 3 et 2Bis de ce fond ».

Au titre du mois de mars

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

	Collectivité Partenaire	Région (rappel)
Entreprise : 0 salarié	500 €	1 000 €
Entreprise : 1 à 10 salariés	500 €	1 500 €

Au titre du mois d'avril

	Collectivité Partenaire	Région (rappel)
Entreprise : 0 salarié	500 €	1 000 €
Entreprise : 1 à 10 salariés	500 €	2 000 €
Entreprise : 11 à 50 salariés	/	4 000 €

Il est proposé que l'enveloppe budgétaire consentie, pour la mise en œuvre de cette aide, soit d'un montant de 20 000 € au titre du budget 2020.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend acte de la signature de la convention entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020,
- prend acte de l'octroi de l'aide aux entreprises au titre du fond de solidarité Occitanie pour les mois de mars et avril 2020,
- valide le plafond de l'enveloppe budgétaire de 20 000 € à réserver au budget 2020 au titre de cette aide,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-055 : COVID 19 – AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ENTREPRISES : CONVENTION REGIONALE DE CREATION DU FONDS REGIONAL L'OCCAL

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,

Vu le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période 2017-2021,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la présente convention,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental approuvant les dispositions de la présente convention,

Sachant que l'ampleur de la crise actuelle est inédite, que le Président de la République a demandé la solidarité et le soutien au secteur économique, les actions devant être coordonnées pour apporter des réponses simples, efficaces et pragmatiques, aux entreprises de notre territoire :

- il est proposé la signature d'une convention entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils Départementaux et différents EPCI signataires, dont la Communauté de Communes Quercy Bouriane, permettant la constitution d'un fonds régional en Occitanie dont l'objectif est d'accompagner, suite à la pandémie COVID-19, la relance du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité,
- il est proposé d'apporter une participation de 3€ par habitant au regard de la population DGF de 2019 soit 12 084 habitants ce qui implique de consentir l'engagement budgétaire de 36 252 € au titre de cette action,
- il est proposé à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de désigner deux représentants de l'EPCI parmi ses élus : Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes Quercy-

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Bouriane et Monsieur Stéphane MAGOT, Vice-Président afin de participer à la composition du Comité d'Engagement Départemental dont les réunions se tiendront tous les 15 jours à minima.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention portée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les différents partenaires et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise en place du Fond L'OCCAL Occitanie,
- autorise l'inscription au budget 2020 de l'enveloppe budgétaire de 36 252 € au titre de cette aide,
- désigne Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et Monsieur Stéphane MAGOT, Vice-Président comme représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au comité d'engagements départemental du fonds L'OCCAL,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Pargueminiers de Gourdon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU – Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL-MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Fabienne GABET – Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN – Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

Lamothe-Cassel :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Jean-Marc LACROIX à Stéphane MAGOT

Etaient absents : Christine OUDET – Patrick DELPECH – Zargha DE ABREU

A été élu secrétaire de séance : Jérôme MALEVILLE

N°2020-056 : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE A LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION TOURISME / ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période 2017-2021,

Vu le rapport proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental du 29 juin 2020 concernant la politique en faveur du Tourisme,

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Sachant que l'ampleur de la crise actuelle est inédite, qu'elle impacte de façon prégnante le secteur Touristique et qu'elle a été nuisible à l'attractivité des territoires pour la prochaine période estivale, il est proposé d'apporter une participation financière au prorata de la répartition de la population DGF de 2019 sur le département, dans le cadre de la convention proposée par le Département.

Le budget global du plan de Communication est de 500 K€ dont 380 K€ sont pris en charge par le Département le solde à la charge des EPCI du département est donc de 120 K€. Concernant la Communauté de Communes Quercy Bouriane, le budget proposé à consacrer à cette action est donc de 7 250,40 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention portée par le Département du Lot et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise en place du plan de Relance de l'attractivité Touristique,
- autorise l'inscription au budget 2020 de l'enveloppe budgétaire de 7 250,40 € au titre de cette participation,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN